

MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

L'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs dont les intérêts pourraient être affectés par le projet sont essentielles pour renforcer la légitimité, la pertinence ainsi que la pérennité de la SfN.

RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

IDENTIFIER LES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Les SfN sont par essence transversales et visent à décloisonner les secteurs et diversifier les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet. Il est donc nécessaire de répertorier toutes les personnes et structures qui pourraient permettre une mise en œuvre appropriée des SfN au regard du contexte et de l'ampleur du problème, en veillant à ce qu'un large spectre d'acteurs soit couvert : riverains, collectivités territoriales, acteurs privés, structures associatives, scientifiques, établissements publics, etc. Il s'agit ainsi d'identifier ceux dont les intérêts pourraient être affectés positivement ou négativement par le projet, mais aussi ceux qui pourraient l'enrichir par :

- **leurs connaissances du territoire et de ses acteurs** : les services de l'État (les DREAL, les DRAAF, les DDT, etc.), les collectivités territoriales (par exemple les élus et les conseillers municipaux), les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB), les Agences de l'Eau, les animateurs régionaux du projet Life ARTISAN, les experts issus de structures spécialisées (le Conservatoire du Littoral, les Conservatoires d'Espaces Naturels, l'Office national des forêts, le Centre National de la Propriété Forestière, l'Office Français de la Biodiversité, l'ADEME, les Parcs Naturels Régionaux, les chambres d'agriculture, etc.), les associations, les comités locaux du CEREMA, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), etc.
- **leurs connaissances et compétences sur les SfN** : les ONG environnementales comme le Comité français de l'UICN, l'Office français de la biodiversité (pilote du projet Life ARTISAN), etc.
- **leur expertise scientifique et technique**, notamment pour réaliser des diagnostics, des études et des suivis : les naturalistes et écologues (internes à l'entreprise, d'associations ou de bureaux d'études), les économistes de l'environnement (instituts de recherche, chercheurs, universités), etc.

RECHERCHER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LES PARTIES PRENANTES

L'appropriation du projet par les parties prenantes est indispensable pour faciliter ensuite la conception et la réalisation de la SfN. Pour y parvenir, il est essentiel de les consulter et de

STANDARD MONDIAL DE L'UICN

Critère n°5 :

Une SfN repose sur des processus de gouvernance inclusifs et transparents.



les sensibiliser en amont et durant la mise en œuvre du projet. En raison de la diversité des acteurs impliqués dans les projets de SfN et des réalités différentes que chacun peut connaître, il est important de saisir les sensibilités de chacun vis-à-vis de la nature et des SfN, mais aussi des enjeux considérés comme prioritaires. Ce travail permet de s'assurer que le projet réponde effectivement aux besoins et aux contraintes de tous les acteurs concernés par le projet et, dans le cas contraire, en identifier les aspects à réévaluer.

Cette consultation des parties prenantes est également l'occasion de mettre en œuvre des actions de sensibilisation afin de présenter et expliquer le projet mais aussi de démontrer son intérêt pour répondre aux enjeux écologiques, socio-économiques et sociétaux du territoire (cf. *Fiche recommandations « intégrer son projet de SfN au territoire »*).

Selon le public concerné, l'objectif recherché et l'avancée du projet, plusieurs moyens de consultation et de sensibilisation peuvent être engagés par l'entreprise : enquêtes, réunions consultatives, ateliers pédagogiques, etc. L'entreprise peut pour cela s'associer avec des acteurs relais, dont les acteurs cités précédemment, qui ont une bonne connaissance des acteurs du territoire et de leurs sensibilités, ou spécialistes de la sensibilisation et concertation.

INCLURE LES PARTIES PRENANTES DANS LA GOUVERNANCE

Pour enrichir le projet des expériences et des connaissances présentes sur le territoire, la phase de sensibilisation et de consultation doit déboucher sur une phase de co-construction, par l'intégration des parties prenantes à la gouvernance du projet.

L'entreprise doit se doter d'un mode de gouvernance inclusif, transparent, compris et accepté de tous. Pour cela, elle peut s'inspirer des instances classiques de pilotage, de décision et de concertation employées en interne. Il est possible par exemple d'envisager la création d'un comité de pilotage et de suivi réunissant régulièrement les principales parties prenantes du projet. Cette instance peut être complétée par des réunions plus ponctuelles dans l'objectif d'informer un panel plus large d'acteurs de l'avancée du projet et de prendre en compte leurs remarques pour permettre l'amélioration continue du projet.

Restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème du vieux Rhône de Péage-de-Roussillon sur l'île des Gravieres (Auvergne-Rhône-Alpes) par la Compagnie Nationale du Rhône



Fiche-projet n°2 (p. 56)

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est une entreprise concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles. Son champ d'action couvre quatre directions territoriales au sein de la Vallée du Rhône : Haut-Rhône, Rhône-Saône, Rhône-Isère et Rhône-Méditerranée.

Pour assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (communes, élus, habitants, usagers, scientifiques, associations, agents de l'Agence de l'Eau, de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière et de la DREAL...) dans les projets entrepris par la CNR, l'entreprise a nommé une personne dédiée aux relations partenariales et institutionnelles au sein de chaque direction territoriale. Ce délégué territorial facilite le dialogue entre toutes les parties prenantes et veille à leur implication. Par exemple, dans le cadre du projet de restauration hydromorphologique sur le vieux Rhône de Péage-de-Roussillon qui vise à recréer

des zones d'expansion des crues pour mieux maîtriser les inondations sur le territoire, le délégué territorial Rhône-Saône a rencontré et mobilisé un large panel d'acteurs : les collectivités concernées par le projet et ses habitants (Limony, Salaise-sur-Sanne), les établissements publics comme l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, les scientifiques du programme RhônEco (CNRS, INRAE, Université de Genève, Université de Lyon) mais aussi les structures associatives spécialisées comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère.

En plus de la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique, la CNR a organisé plusieurs réunions pour que les différentes parties prenantes aient une bonne compréhension du projet et qu'ils participent à sa construction (définition des objectifs, des actions...). Il est par exemple ressorti de cette phase d'échanges et de consultation que les aménagements « Girardon » (digues, tenons, épis), installés au XIX^e siècle et que la CNR souhaitait démanteler pour recréer des zones d'expansion des crues, avaient une valeur patrimoniale pour les riverains. La CNR a dû expliquer l'enjeu des travaux et la nécessité de supprimer ces aménagements pour parvenir à gérer efficacement les inondations et favoriser la biodiversité locale. Auprès des riverains et des collectivités, la CNR a notamment mis en avant le bénéfice en termes de bien-être ou de tourisme local pour obtenir l'adhésion de ces différents acteurs. Il a fallu que chacune des parties prenantes trouve une utilité au projet pour pouvoir y adhérer pleinement.

Assurer le développement socio-économique des populations rurales au Gabon à travers une production de cacao sous ombrage et lutter contre la déforestation via l'implication de Maisons du Monde Foundation



Fiche-projet n°10 (p. 72)

Maisons du Monde, entreprise française de décoration, s'est dotée en 2015 d'une fondation soutenant notamment des projets favorisant les forêts ainsi que la biodiversité.

Depuis 2019, Maisons du Monde Foundation soutient un projet porté par l'ONG française Noé visant à redynamiser la culture du cacao par le déploiement de pratiques agroforestières en périphérie d'aires protégées, avec comme double objectif la lutte contre la déforestation ainsi que l'autonomisation économique des communautés locales. Pour mener leur projet à bien, Maisons du Monde Foundation et Noé se sont associées à l'ONG gabonaise Brainforest spécialiste de la problématique Forêt-Environnement. Travailler avec un acteur relais qui possède une bonne connaissance du

territoire, de ses problématiques ainsi que de ses acteurs a permis d'identifier plus facilement les agriculteurs qui avaient subi les effets de la déforestation et avaient dû abandonner la culture du cacao par le passé – personnes de ce fait plus réceptives à l'intérêt du projet. Les porteurs de projet ont ainsi identifié 45 producteurs qui avaient dû arrêter la culture du cacao dans la province du Woleu-Ntem. Inclure Brainforest et les agriculteurs dès la conception du projet a également permis de construire un projet inclusif, grâce à l'identification et l'intégration des populations habituellement à l'écart des projets agricoles réalisés dans la région. Les femmes des villages impliqués y trouvent ainsi toute leur place, notamment par la récolte de produits non ligneux comme les mangues sauvages.

La participation d'acteurs variés a permis d'enrichir le projet de leurs expériences et de concevoir le projet le plus utile, tant pour les communautés locales que pour la biodiversité. En effet, Noé et Brainforest ont pu apporter leurs connaissances et compétences en agroforesterie aux producteurs locaux, et ces derniers ont pu partager leurs pratiques ainsi que leurs connaissances du territoire. Maisons du Monde Foundation a quant à elle été force de proposition dans la conception et la réalisation du projet, grâce aux expériences qu'elle a accumulées dans les divers projets qu'elle a déjà soutenus.